



## **Communiqué de presse de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe**

### **La famille interprofessionnelle s'agrandit et adapte sa demande d'indications géographiques protégées (IGP)**

**Lors de son assemblée générale ordinaire du 6 novembre, les membres de l'Interprofession de l'absinthe ont décidé de demander l'adaptation du dossier de protection IGP pour l'Absinthe et la Fée verte du Val-de-Travers, avec un nouveau cahier des charges à l'appui. Au niveau statutaire, cinq nouveaux membres viennent renforcer l'Interprofession. Finalement, pour succéder au président sortant M. Laurent Favre, l'assemblée a élu unanimement M. Frédéric Rothen des Bayards.**

Sous la dernière présidence de Laurent Favre, c'est par une large majorité et sans opposition que les membres ont décidé de déposer une demande d'adaptation de leur dossier IGP à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), visant l'enregistrement des dénominations « Absinthe du Val-de-Travers IGP » et « Fée verte du Val-de-Travers IGP ». Après un examen soigné, il a été décidé de laisser libre d'utilisation l'appellation « La Bleue », par cohérence avec une dénomination spécialement utilisée durant la période de clandestinité. En effet, de 1910 à 2005, les distillateurs clandestins ont fait œuvre de résistance en perpétuant la tradition grâce à des recettes ne pouvant pas incorporer les plantes indigènes. Dans le respect de ces produits et par reconnaissance, l'Interprofession renonce à la protection de l'appellation « La Bleue ».

A l'appui des dénominations « Absinthe du Val-de-Travers IGP » et « Fée verte du Val-de-Travers IGP », les membres ont adapté qualitativement le cahier des charges sur divers points, permettant de déposer sans délai la demande d'enregistrement des IGP auprès de l'OFAG.

Au niveau statutaire, au bout de la procédure d'admission usuelle, l'Interprofession a accueilli en son sein cinq nouveaux distillateurs : Absinthe de l'Herboriste M. Pierre-André Virgilio, Absinthe La Vraie M. Pierre-André Currit, Distillerie Absinthe M. Blaise Chédel, Distillerie Absinthe M. Yves Benoit et Distillerie Absinthe La Môtisanne M. Roger Etienne. Un sixième distillateur, M. Philippe Martin, dont la distillerie familiale était déjà membre, a également été admis. L'Interprofession se réjouit du renforcement de ses rangs et de la filière de l'absinthe au Val-de-Travers.

Finalement, l'assemblée a élu unanimement M. Frédéric Rothen à la tête de l'Interprofession, en remplacement de M. Laurent Favre, démissionnaire suite à son élection au Conseil d'Etat neuchâtelois. M. Frédéric Rothen, domicilié aux Bayards, est jeune retraité de l'Office fédéral de l'agriculture, ancien responsable de la filière vitivinicole. Par ses compétences, son réseau et sa personnalité, M. Frédéric Rothen s'imposait naturellement.

L'Assemblée a finalement pris congé du président sortant en remerciant sincèrement M. Laurent Favre pour son important engagement durant 20 mois de travail intensif dans une période charnière pour l'Interprofession. Ses compétences, son écoute et sa manière claire et respectueuse de mener les débats de l'association ont particulièrement été relevées.

Môtiers, le 7 novembre 2014

Contacts : MM. Laurent Favre et Yves Kübler (032-861 14 69)